

moyens". Peut-être aurais-je dû donner plus de détails. Je puis dire à la Chambre qu'à maintes reprises j'ai téléphoné directement de mon bureau au quartier général du général Partridge, et que j'ai pu parler à l'officier de service ou au général lui-même à Colorado-Springs sans que cela ne me prenne jamais plus de 40 secondes. Par conséquent, il n'y a pas de graves difficultés qui se posent à cet égard. Comme je l'ai souligné fréquemment, les consultations doivent avoir lieu au préalable et, en cas d'urgence, il ne s'agirait que d'une question d'autorisation à donner. Le chef de l'opposition a dit que l'aviation stratégique entrera en action (n'a-t-il pas dit seulement?) sur l'avis ou d'après les renseignements obtenus par l'entremise des réseaux d'alerte de notre continent. Il pourra évidemment y avoir d'autres moyens ou se produire d'autres circonstances qui permettraient au président des États-Unis de recourir à ces forces armées.

Le chef de l'opposition a cité un article de journal où il est question du nombre de Canadiens employés à Colorado-Springs et du nombre d'escadrilles qui seront mises à la disposition du NORAD. On trouve, dans le deuxième alinéa de la note, le nombre précis d'escadrilles ou d'unités qui seront mises à la disposition du NORAD:

Le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord comprendra les unités de combat et les personnes que leur affecteront expressément les deux gouvernements.

Aucune escadrille de l'ARC n'a encore été affectée au NORAD. Le chef de l'opposition a mentionné le chiffre de six. Il sait aussi bien que moi que le commandement de la défense aérienne de l'Aviation royale du Canada comprend neuf escadrilles de combat. Je ne comprends pas pourquoi il parle de ce nombre magique de six. Je le répète, aucune escadrille n'a été définitivement et spécialement affectée au NORAD pas plus qu'il ne semble probable qu'une escadrille de l'ARC n'y soit affectée de cette façon. Le député d'Essex-Est (M. Martin) a émis la supposition qu'éventuellement des escadrilles canadiennes soient envoyées au renfort des États-Unis pour participer à une opération quelconque sur le Mexique ou au delà de la frontière mexicaine. Il a parlé d'autres endroits également. Étant donné la base de nos escadrilles de combat et le genre d'appareils dont elles disposent, il serait pour ainsi dire impossible au Canada de rendre un service de ce genre aux forces aériennes américaines.

Puis-je faire remarquer qu'il est dix heures?

L'hon. M. Martin: Avant que le ministre se rassoie, j'aimerais profiter de l'idée de l'honorable député de Peel (M. Pallett), conformément à ce que j'ai dit que je ferais au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), pour rappeler...

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député d'Essex-Est réponde à la question?

Des voix: Soit.

L'hon. M. Martin: ...ce que le ministre a bel et bien dit le jour suivant. Ainsi qu'en fait foi la page 34 du compte rendu des délibérations du comité des affaires extérieures du 5 décembre 1957, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ceci:

J'ai dit ce qui suit jeudi dernier, et je cite du texte dactylographié:

En ce qui concerne notre ministère, et j'insiste sur ce point, il n'a jamais été question de nous à ce sujet. Ce fut une discussion d'ordre militaire, alors que notre ministère ne s'occupe que de l'aspect politique.

Je pourrais arguer que le sens de cela est clair d'après le contexte, mais pour dissiper toute ambiguïté, je déclare au Comité, et je le dis en toute sincérité, que mon affirmation concernait l'aspect militaire de la question, et qu'à ce point de vue-là, j'ai dit la vérité.

Les questions militaires relèvent du ministre de la Défense nationale, et je n'en suis pas tenu au courant. Mais pour ce qui est de l'aspect politique, en août dernier ou auparavant, mon ministère s'y intéressait depuis deux ans sous le gouvernement précédent. Au moment où fut prise la décision au sujet de NORAD, mon ministère avait à sa tête le très honorable premier ministre, et il fut saisi de la question aux Affaires extérieures, ainsi que le gouvernement, et ils se sont occupés de l'aspect politique de l'affaire. Voilà la mise au point que je voulais apporter à cette question.

L'hon. M. Smith: Merci, c'est la question que j'allais poser.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je demander si nous poursuivrons le présent débat demain?

L'hon. M. Green: Nous continuerons ce débat demain, et lorsque nous en aurons terminé, nous aborderons la résolution traitant de l'assurance-hospitalisation, puis la résolution relative au parc national de Breton-Highlands, et enfin la résolution du ministre des Finances relative à la modification de la loi sur le prêt agricole canadien.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)